

Formation à destination des collectivités du bassin versant du Né sur le bon usage des produits phytosanitaires et des techniques alternatives aux désherbants.

- Parce que la réglementation concernant les pesticides devient de plus en plus contraignante en impliquant d'avantage les collectivités
- Parce que vous avez le pouvoir de changer votre environnement
- Parce que quelques gouttes de pesticides suffisent à polluer les cours d'eau

Comment rendre vos pratiques plus respectueuses de l'environnement, sûres, sans contrainte et conformes avec la réglementation actuelle et à venir ?

➤ Une formation à destination des agents communaux :

Formateur : Expert de la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) Poitou-Charentes.

Contenu de la session de formation proposée :

Jour 1 : le lundi 15 mars 2010, à la mairie de Barret, de 9h00 à 17h00

- reconnaissance des principales plantes adventices herbacées et ligneuses,
- réglementation relative aux produits phytosanitaires,
- généralités sur les pesticides,
- présentation des herbicides utilisables en zone non agricole,
- raisonnement du désherbage,
- techniques d'utilisation,
- application pratique sur le terrain avec le matériel utilisé localement.

Jour 2 : le mercredi 22 septembre 2010, à la mairie de Barbezieux, de 9h00 à 17h00

- questionnaire destiné à apprécier l'impact de la première formation sur leurs pratiques,
- présentation de la Charte régionale Terre Saine,
- zones à risque,
- quelles matières actives utiliser sur une zone à risques ?
- qu'est ce qu'un plan d'entretien communal,
- techniques alternatives au désherbage chimique,
- application pratique sur le terrain avec réalisation d'un plan d'entretien communal.

Remise de documents :

- arrêtés départementaux et nationaux,
- présentations utilisées lors de la formation,
- fiches techniques du local de stockage et d'étalonnage du matériel.



Dates : lundi 15 mars, et mercredi 22 septembre 2010 entre 9h00 et 17h00

Lieu : Barret et Barbezieux

Public visé : agents techniques des communes et des communautés de communes du bassin versant du Né en priorité

Effectif limité à 15 personnes.

Frais de déplacements et de repas éventuels des agents à la charge de chaque commune.

Cette action de formation sera réitérée en 2011 sur la base de nouvelles demandes et inscrites dans le programme du CNFPT.